

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Juin 2020

L'an 2020, le 12 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Salle Polyvalente, en raison de la crise sanitaire liée au COVID 19 sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/06/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/06/2020.

Présents : Mmes : CHEVALIER Sandrine, GENERALI Cécile, GERMAIN Angélique, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, RAGOBERT Catherine, SAUVERVALD Sylviane, TANCREZ Emilie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Absent : MERCIER Thierry

A été nommée secrétaire : CHEVALIER Sandrine

Date de la convocation : 05/06/2020

Date d'affichage : 05/06/2020

L'envoi par mail des convocations et ordres du jour est accepté à l'unanimité

Le compte rendu de la précédente séance a été approuvé

Ajout à l'ordre du jour : demande de subvention auprès de SIERP et PETR

Désignation des délégations faites au Maire

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des Collectivités Territoriales,
Considérant que la Maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil municipal afin d'être chargée, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,
Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de confier à Madame La Maire les délégations pour les démarches suivantes :

Liste des délégations proposées (les n° font référence à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- (n°3) Procéder dans la limite de 150 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires. Cette délégation prend fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal ;
- (n°4) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dont le montant est inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le conseil municipal sera compétent au-delà de cette limite ;
- (n°5) Décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

Terme de référence : traitement de l'indice brut terminal de la fonction publique

Mme RAGOBERT Catherine, Maire	Taux : 33 %
Mme CHEVALIER Sandrine, Adjointe	Taux : 14.5 %
M SAUVAGE Pascal, Adjoint	Taux : 14.5 %

Délégués Syndicat Intercommunal d'Eau et Assainissement de Nibelle et de Nesploy

Madame RAGOBERT, Maire, invite les membres du Conseil Municipal à désigner les délégués pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Eau et Assainissement de Nibelle et de Nesploy.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité, désignent les délégués ci-dessous :

S.I.E.A.N.N. (Syndicat Intercommunal de l'Eau et Assainissement NIBELLE et de NESPLOY)

4 titulaires : Mme RAGOBERT Catherine, Mme CHEVALIER Sandrine, M. GAUME Stéphane, M. DELAPLANCHE André

2 suppléants : M. TRINQUET Benoît, Mme GENERALI Cécile

Délégués au sein de Syndicats

Madame la Maire de Nibelle invite les membres du Conseil Municipal à désigner les délégués pour représenter la commune auprès des Syndicats

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désignent les délégués ci-dessous :

SMORE : 2 titulaires M. DELAPLANCHE André, Mme LESSEUR Mélanie

SITOMAP : 1 titulaire : Mme RAGOBERT Catherine

Syndicat de Pays (PETR) : 1 titulaire M. DUVERGER Thibaud, 1 suppléante : Mme RAGOBERT Catherine

Composition commission appel d'offres

Madame La Maire, demande aux membres du Conseil Municipal de procéder à la composition de la Commission permanente d'appel d'offres.

En référence au Code des Marchés publics et au Code Général des Collectivités territoriales,

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité, composent ainsi la Commission permanente d'appel d'offres :

Titulaires : Mme RAGOBERT Catherine, Maire et Présidente de la Commission

Mme CHEVALIER Sandrine, M. DUVERGER Thibaud, M. GAUME Stéphane, M. SAUVAGE Pascal

Suppléants : Mme GERMAIN Angélique, Mme POTIER-CARRASCO Nathalie

Commission communale impôts directs

Madame RAGOBERT Catherine, demande au Conseil Municipal de proposer à Monsieur le Directeur des Services fiscaux une liste de personnes destinées à être nommées Commissaires titulaires ou Commissaires suppléants au sein de la Commission Communale des impôts directs.

La dite liste est annexée à la présente délibération.

Mme RAGOBERT Catherine, Mme CHEVALIER Sandrine, M. GAUME Stéphane, M. SAUVAGE Pascal sont candidats pour y être membres.

Commissions et comités communaux

Après en avoir **délibéré**, à l'**unanimité**, les membres du Conseil Municipal **désignent** les membres pour la composition des commissions communales :

Commission des Travaux et de la Sécurité :

M. SAUVAGE Pascal, Président, BERTRAND Gilles, Mrs DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, Mme TANCREZ Emilie.

Commission Communication dont Bulletin municipal :

M. Thierry MERCIER, Président, M. BERTRAND Gilles, Mme RAGOBERT Catherine, M. SAUVAGE Pascal

Commission Animation et jeunesse :

Mme TANCREZ Emilie, Présidente, Mrs BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, MERCIER

Des travaux de diagnostic des canalisations d'assainissement lancé par le SIEANN sont en cours jusqu'au 20 juin 2020.

L'antenne Free est en place, mais pas encore en fonctionnement.

Mme SAUVERVALD signale que la traversée de route, à l'entrée de la rue de Billoterie, n'est pas rebouchée correctement. Travaux liés au raccordement de l'antenne Free.

- M. GAUME signale que le chemin du Paradis n'a pas été fauché par l'entreprise retenue, Mme RAGOBERT lui précise qu'il a été demandé à l'agent communal d'y passer la débrousailluse.

- Madame RAGOBERT, explique qu'au vu de la crise sanitaire, il convient de réfléchir sur le maintien ou non de la cérémonie du 14 juillet. Il est décidé de maintenir la remise des dictionnaires aux élèves entrants en 6^{ième}, en stipulant sur l'invitation aux parents les mesures barrières. En revanche, il est décidé de ne pas faire de vin d'honneur, vu la difficulté de maintenir les distanciations sociales.

- Madame la Maire, demande également qu'une réflexion soit engagée sur le maintien ou non du repas des Aînés, prévu le 11 octobre. Il a été décidé de ne pas réaliser le repas cette année. Il est demandé au comité entraide de réfléchir sur une alternative.

- Mme RAGOBERT propose à la commission finances de fixer une date de réunion avant le vote du budget, date retenue le 29 juin à 19 h.

- Mme RAGOBERT informe des prochaines dates de Conseil municipal : le 03 juillet et le 11 septembre.

- M. BERTRAND demande comment vont se répartir les attributions des Adjoints, concernant les agents communaux. Il lui est répondu que le fonctionnement sera collégial entre les adjoints et Madame la Maire. Les consignes seront données à la secrétaire de Mairie qui se chargera de les transmettre aux agents techniques. Il est précisé que cette tâche fait partie de ses attributions.

- M. BERTRAND demande si le recrutement pour l'agent technique a été lancé. Il lui est répondu qu'une personne a été recrutée avec un contrat de 20 heures par semaine, afin d'aider l'agent technique à rattraper le retard lié au confinement.

Il est décidé qu'un état des lieux général des locaux et du matériel soit rapidement réalisé afin de réfléchir sur le fonctionnement pour qu'ensuite le recrutement puisse être lancé.

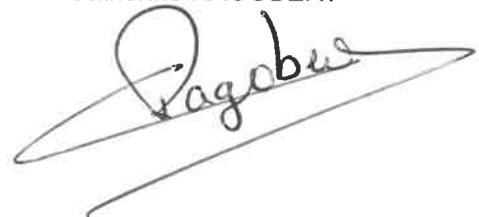
- Mme TANCREZ demande dans quelle salle le Comité Entraide pourra se réunir, Madame RAGOBERT donne son accord pour la Salle du Conseil une fois la crise sanitaire passée, en attendant, vu le nombre de personnes conviées, il conviendra d'utiliser la Salle Jacques Poisson.

Fin de séance à 22 heures.

En Mairie, le 19 juin 2020

La Maire de Nibelle

Catherine RAGOBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ragobert', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.